

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°2024.00063

**LANCEMENT DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT D'UNE LIGNE
CHRONOBUS M6+ ET MODALITÉS DE CONCERTATION**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 02 février 2024

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 78
Nombre de pouvoirs : 28
Nombre de voix : 106

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIÉRI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT,

RECU EN PREFECTURE

Le 15 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240208-D20240006310

Date de mise en ligne : 15 février 2024

M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Bruno CHANGEAT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Philippe DENIS, Mme Véronique FALZONE, M. Christophe FAVERJON,
M. Guy FRANCON, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Evelyne ORIOL, Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christel PFISTER,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

LANCEMENT DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT D'UNE LIGNE CHRONOBUS M6+ ET MODALITES DE CONCERTATION

Le projet d'aménagement d'une ligne Chronobus M6+ est un projet d'amélioration de desserte en transport public porté par Saint-Etienne Métropole, sur le territoire communal de Saint-Etienne entre le quartier Carnot au nord et le quartier de la Métare au Sud, via la Cité du Design, la plaine d'Achille, la gare de Châteaueux, le centre-ville et le cours Fauriel ; Il agrège plusieurs fonctionnalités complémentaires, améliorant l'attractivité, la desserte de générateurs et le maillage général du réseau Stas.

Le principe du Chronobus est d'aménager des sites propres sur des sections de tracé pour lesquelles la vitesse commerciale et la régularité de l'exploitation doivent être améliorées et garanties, dans le cadre d'une fréquence et d'une amplitude élevées. Il s'agit donc d'un niveau de service et d'aménagement intermédiaire entre le tramway ou le BHNS (site propre intégral) et les bus Métropoles (lignes M) qui bénéficient d'un cadencement à la journée (inférieur ou égal à 10 minutes) mais sans aménagement spécifique de l'itinéraire et/ou des stations.

Le projet de Chronobus M6+, lauréat de l'appel à projet de l'Agence de financement des Infrastructures de Transport (AFIT) en avril 2021, poursuivra les objectifs suivants :

- Assurer rapidité et régularité par la réalisation d'aménagements dédiés aux points névralgiques de son tracé ;
- Mettre en réseau les sites majeurs de recherche et d'enseignement supérieur (et tout particulièrement les campus Métare et Manufacture de l'Université Jean-Monnet) ;
- Dessertir de nombreux emplois et équipements métropolitains, tout particulièrement depuis la gare TGV de Châteaueux ;
- Faciliter l'accès à l'hypercentre de St-Etienne, et aux parcs et espaces de nature, depuis plusieurs quartiers résidentiels denses (35 000 habitants à moins de 300 m).
- Constituer un levier de facilitation / accélération de la requalification urbaine de St-Etienne.

Le projet de Chronobus M6+, présenté au printemps 2021 est basé sur un choix d'exploitation en trolleybus articulés (environ 18 m. de long) ; dotés de la technologie IMC (In Motion Charging), qui, tout en s'affranchissant d'équipements en lignes aériennes bifilaires sur certaines sections complexes à concevoir, offre à la fois une bonne capacité d'emport et l'absence totale d'émission locale de polluants atmosphériques.

Le budget total de l'opération est de 28 M € HT (valeur 2023). Une subvention de 1,7 M € HT a été attribuée par l'AFIT. Il est par ailleurs prévu de solliciter des subventions notamment auprès de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (entre autres Fonds Vert, DSIL, CPER, FNADT).

Le planning prévisionnel prévoit la réalisation des études d'Avant-Projet sur la totalité du linéaire de la ligne M6+ au cours de l'année 2024 et un phasage des travaux selon le calendrier suivant :

- Phase 1 : IUT/Métare <> Châteaueux : démarrage des travaux prévus en début d'année 2025
- Phase 2 : IUT/Métare<>Terminus Nord, incluant la requalification « de façade à façade » du boulevard Jules Janin : démarrage des travaux au deuxième semestre 2026

Le Code de l'urbanisme prévoit la tenue d'une concertation préalable. Celle-ci se déroulera au premier semestre 2024 et viendra nourrir les études préliminaires permettant aux élus de se prononcer sur un projet partagé avec les habitants. A ce titre, elle sera donc réalisée sur la totalité du linéaire de la ligne, sans obérer la possibilité d'un phasage des travaux.

Les modalités de concertation préalable réglementaire sont détaillées ci-dessous :

- Réunion publique de lancement de la concertation permettant de présenter :
 - les objectifs du projet ;
 - le processus de concertation ;
 - le planning directeur ;
- Ateliers de concertation par secteurs géographiques ;
- Mise à disposition d'un dossier de concertation et d'un registre de recueil des avis papier et numérique ;
- Création d'une page web sur le site de Saint-Etienne-Métropole permettant une diffusion plus large. Il sera proposé à la Ville de Saint-Etienne de relayer l'information sur son propre site internet ;
- Formalisation du bilan de concertation puis réunion publique d'information et de clôture de la concertation ;
- Délibération du bilan de la concertation obligatoire et clôture de cette dernière.

La réalisation du projet se fera ensuite avec la mise en œuvre des outils habituels de communication sur les chantiers de Saint Etienne Métropole : lettre info travaux, panneaux de chantier de valorisation et d'information. Un interlocuteur présent sur site sera par ailleurs identifié afin de faire le lien avec les commerçants et les riverains pendant le chantier.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le lancement de l'opération « Aménagement d'une ligne Chronobus dénommée M6+ » ;**
- **approuve le lancement de la concertation suivant les modalités décrites dans la présente délibération ;**
- **approuve la sollicitation de financements extérieurs notamment auprès de l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (entre autres Fonds Vert, DSIL, CPER, FNADT) ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce projet ;
- la dépense correspondante sera imputée sur le budget Annexe des Transports - Section Investissement Article 2031 – Destination 2014 – 110 M4M6+.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente



Sylvie FAYOLLE